

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 28 SEPTEMBRE 2021

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Manège le 28 septembre 2021, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2021, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET (à partir de 20h15), M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX (jusqu'à 20h15), Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, M. Philippe MARION à M. Thierry SALLANDRE, Mme Catherine MARTIN à M. Christoph BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Luc THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SILVESTRE.

Début de séance à 19h05

Le procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Actualisation de la représentation au Parc Naturel Régional du Pilat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

PREND ACTE de la nouvelle représentation de la commune de Condrieu au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat.

Les représentants des communes au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Isabelle DESCHAMPS	José GARCIA
Michel CHARMET	Patrick ROLLE
Nathalie JOURNOUD	Marc LECONTE
Christophe GONON	Martin DAUBREE
Thibald ABEILLON	Robert GELAS

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat mixte du parc Naturel Régional du Pilat reste inchangée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sylvie THETIER	Ludovic DUFRESNE
Thierry RAULET	Rose Marie PERRIN
Jacqueline ASSENAULT	Caroline DUC
Lucien BRUYAS	Marie-Françoise BONNARD
Laurent SOY	Jean-Rémi JUTHIER
Luc Thomas	Isidore POLO

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie – TE 69 (Territoire d'énergie Rhône-SYDER 69) ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre de la commission consultative paritaire de l'énergie du SYDER - Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Denis PEILLOT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE, après accomplissement des formalités réglementaires, aux désignations suivantes :

- Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA) :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christian PETREQUIN (pour mémoire)	Jean-Pierre HUGUET

DIT que les autres représentants de l'Agglo au sein du SIRRA restent inchangés.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Philippe MARION

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. TOURISME – Base nautique de Condrieu : Adoption du rapport d'activités 2020 du délégataire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 de la société Wam Park Lyon Condrieu, délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la base nautique de Condrieu Les Roches.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Bilan d'activités 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du Bilan d'Activité 2020 du Conseil de Développement.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. AMENAGEMENT URBAIN – Programme partenarial 2021 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le programme partenarial pour 2021, valorisé à hauteur de 50 000 € (les crédits sont inscrits au budget 2021, compte 6574, antenne 7130, structures extérieures de planification urbaine) et l'accompagnement pour le PCAET à hauteur de 17 250 € (les crédits sont inscrits sur le budget de la direction de l'environnement, antenne 5170 ; compte 6626-830).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. AMENAGEMENT URBAIN – Retrait de la délibération n°21-126 en date du 29 juin 2021 approuvant la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le retrait de la délibération n°21-126 en date du 29 juin 2021 approuvant la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. AMENAGEMENT URBAIN – Approbation de la modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 abstentions)** :

APPROUVE le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal, tel qu'il est annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Amnesia / Chamas Tacos	3 000 €	3 000 €	14 000 €
Le Boudoir d'Addict'R	3 000 €	3 000 €	12 280 €
Fleur F	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Gastounet	3 000 €	3 000 €	14 659.61 €
Green Kiss	2 677.20 €	2 677.20 €	8 924 €
Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Italiano Pizza	2 667 €	2 667 €	8 890 €
Likorn	3 000 €	3 000 €	11 612.80 €
Vienne Cosmetics / PB Cosmetics	3 000 €	3 000 €	11 899.28 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Soutien 2021 aux associations et animations commerciales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux organismes suivants :

Organismes	Subvention Agglo
UCAEP	500 €
Cap Commerce	1 500 €
Ville de Vienne	14 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (antenne : 6230 ; natures : 6574 et 657341).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC des Platières : Approbation du Compte-rendu annuel à la Collectivité 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le compte-rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois – Aides financières pour la construction de logements locatifs sociaux à Estrablin, Seyssuel et Chuzelles

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES (1 non-participation au vote)** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à ADVIVO d'un montant de 8 000 € en vue de la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 1 logement locatif social dont 1 PLAI dans le cadre de l'opération "Les Forges" à Estrablin. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à ADVIVO d'un montant de 157 500 € en vue de la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 25 logements locatifs sociaux dont 17 PLUS et 8 PLAI dans le cadre de l'opération "Esprit Village" à Seyssuel. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à ADVIVO d'un montant de 62 500 € en vue de la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 10 logements locatifs sociaux dont 3 PLUS et 7 PLAI dans le cadre de l'opération "Les Jardins d'Hippolyte" à Chuzelles. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'une opération réalisée en VEFA : 50 % de l'aide seront versés sur présentation de l'acte de vente, puis les 50 % restants sur présentation de la convention APL.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois – Aides financières pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES (1 non-participation au vote)** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 11 000 € en vue de la réhabilitation de 11 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération " Piloni " à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 61 000 € en vue de la réhabilitation de 61 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération " Cœur de Ville Multisites" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

APPROUVE l'octroi d'une subvention additionnelle dite « Eco-Prime » d'un montant de 32 000 € dans le cadre de l'opération " Quai Riondet " à Vienne en vue de l'obtention du label BBC Effinergie Rénovation. Cette subvention correspondant à une aide complémentaire de 1 000 € par logement obtenant le label BBC Effinergie Rénovation après travaux.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant des opérations de réhabilitation « Piloni » et « Cœur de Ville Multisites » : 50 % de l'aide sera versée sur présentation de l'ordre de service, puis les 50% restants sur présentation de la Déclaration attestant de l'achèvement et la Conformité des Travaux.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de ces deux opérations.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide additionnelle dite « Eco-Prime » de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant de l'opération de réhabilitation « Quai Riondet » : 100 % de l'aide de 32 000€ sera versée sur présentation du label BBC Effinergie Rénovation.

Un avenant à la convention de partenariat signée le 13 janvier 2021 sera établi pour préciser le contenu et les modalités de versement de cette aide additionnelle.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. COHESION SOCIALE – Gens du voyage : Délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Adoption du rapport d'activités 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de la société Régiss'Aire, délégataire de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. COHESION SOCIALE – Conseil Local de Santé Mentale – Protocole de partenariat maraude

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le protocole de partenariat du dispositif mobile Vienne Condrieu Agglomération

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. COHESION SOCIALE – Convention de partenariat avec l'Equipe Liaison Intersectorielle Précarité Santé Mentale (ELIPS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention de partenariat avec ELIPS présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. COHESION SOCIALE – Atelier Santé Ville - Plan Local de Santé 2021-2027

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en place d'un Plan Local de Santé pour Vienne Condrieu Agglomération, selon les 4 axes stratégiques et les actions présentées en annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion - Soutien à l'emploi dans les métiers de l'hôtellerie restauration : Participation à l'organisation de la journée « Rendez-vous des Métiers de l'Hôtellerie Restauration »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien de Vienne Condrieu Agglomération à cette action

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000€

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. ASSAINISSEMENT – Rapport d'activité 2020 des délégataires de l'assainissement collectif

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Luzinay ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Ouest » regroupant les communes de Condrieu, les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons ;
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône ;
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis ;
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. ASSAINISSEMENT – Rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2020 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. EAU POTABLE – Rapport 2020 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau pour l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. EAU POTABLE – Rapport d'activité 2020 des délégataires de l'eau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public de l'eau suivants :

- Contrat de délégation de service public de Tupin-et-Semons,
- Contrat de délégation de service public des Côtes d'Arey,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public Loire-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public de Jardin,
- Contrat de délégation de service public de Pont-Evêque,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de l'Amballon,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE du Nord de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. EAU POTABLE – Respect de la Charte Nationale de Qualité des réseaux d'eau potable

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

S'ENGAGE à réaliser selon les principes de la charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable l'opération sur le réseau d'eau potable prévue sur le quartier de la Rosière à Estrablin, dont le montant est estimé à 517 936 € HT.

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises de l'opération du quartier de la Rosière que les opérations seront réalisées sous charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable.

DIT que pour toute opération à venir faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Agglomération respectera les principes de la charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable et mentionnera ces principes dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. COMMANDE PUBLIQUE – Mise en place d'une nomenclature d'achat de fournitures et de services

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en place d'une nomenclature d'achat de fournitures et de services au sein des services de Vienne Condrieu Agglomération.

CHARGE le Président de procéder par décision, aux mises à jour de la nomenclature lorsque les conditions opérationnelles le nécessitent et d'en rendre compte au Conseil Communautaire dans le cadre des comptes-rendus de mandat.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ENVIRONNEMENT – déchets ménagers : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. ENVIRONNEMENT – déchets ménagers : extension des consignes de tri des emballages candidature de Vienne Condrieu Agglomération retenue par CITEO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la sélection par l'Eco Organisme CITEO à l'appel à candidatures « pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ».

CONFIRME le 1^{er} octobre 2021 comme date de mise en œuvre effective des nouvelles consignes.

APPROUVE le plan de communication et de sensibilisation d'accompagnement aux nouvelles consignes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Sélection d'un opérateur pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat avec Val Energies et sa filiale Valequi pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal pour une durée de 25 ans.

FIXE à 17 000 € la soulte qui sera versée à Vienne Condrieu Agglomération par Val Energies / Valequi pour la durée totale de la présente mise à disposition.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention d'occupation temporaire.

29. TRANSPORT – Avenant à la convention de subvention pour la mise en accessibilité des points d'arrêt entre le Conseil Départemental de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le contenu de l'avenant à la convention entre le Département de l'Isère et de Vienne Condrieu Agglomération pour la mise en accessibilité des points d'arrêt desservis conjointement par le réseau de transport public du Département et de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant à la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

30. TRANSPORT – Rapport d'activités 2020 du délégataire des transports urbains rive gauche.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la société Vienne Mobilités (Groupe RATV Dev), délégataire du réseau de transport urbain viennois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. VOIRIE ET RESEAUX – Mise en œuvre du Plan de Mobilité : subvention d'équipement à la commune de Jardin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement à la commune de Jardin d'une subvention d'équipement au titre du Plan de Mobilité pour la création d'un trottoir et d'un plateau ralentisseur devant le groupe scolaire, pour un montant maximum de 7 391 €, ajustés selon les coûts réels à 50 % du reste à charge de la commune. La commune dispose d'un délai de deux ans pour engager les travaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec la commune tout document afférent à la présente délibération.

32. VOIRIE ET RESEAUX – Mise au gabarit du chemin du Durandal à Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement à la Ville de Vienne d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € permettant à la Ville de Vienne l'acquisition des parcelles cadastrées AX 122, AX 123, AX 124, et la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

33. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Demande de subvention pour l'aménagement de terrains de beachvolley à Saint-Romain-en-Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la réalisation de quatre terrains de beach volley à Saint-Romain-en Gal pour un coût de 100 150 € HT.

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère pour le financement de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

34. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Refacturation de l'utilisation des Equipements sportifs aux lycées, conventions tripartites avec la Région pour l'année 2021-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature de la convention tripartite proposée par la Région, relative à l'utilisation des équipements sportifs communautaires, avec les établissements scolaires d'enseignement de compétence régionale et la Région Auvergne Rhône Alpes pour la durée de l'année scolaire 2021-2022.

FIXE comme suit le barème de la mise à disposition des équipements sportifs communautaires au profit des établissements scolaires d'enseignement de compétence régionale pour l'année scolaire 2021-2022 :

	<i>1 Heure d'utilisation réelle</i>
Piscine	94 €
Gymnases et halle sportive	14 €
Terrains de sport extérieurs	4,50 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer lesdites conventions et tous documents afférents à la présente délibération.

35. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – actualisation

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 agent de maîtrise
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 agent de maîtrise
1 agent de maîtrise principal	1 technicien

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne et Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la mise à disposition des personnels du stade nautique auprès du SISLS, à savoir :

- 1 chef de bassin
- 3 maitres-nageurs sauveteurs
- 1 agent technique le cas échéant.

APPROUVE les conventions de mises à dispositions individuelles à intervenir dans ce cadre.

APPROUVE les modalités de remboursement de la mise à disposition par le SISLS sur la base du coût réel des agents, en fonction du nombre de jours mis à disposition au cours de la période mentionnée.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

37. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°21-26 VIENNE – route de Leveau – chemin de Seigne – lieudit Beauregard. Extension des réseaux de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains

N°21-27 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

N°21-28 Convention d'occupation précaire du bureau n° 6 de la pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la Société LMAE Création

N°21-29 Convention d'occupation précaire du bureau n° 8 de la pépinière 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec l'entreprise ALJ PARTNER RH

N°21-30 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le CAEC Le Moulin de Julien suite au fauchage malencontreux de cultures

N°21-31 Fixation du prix de location du bureau n°8 de la Pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne

N°21-32 Bail précaire de courte durée avec la Société AC2H

N°21-33 Bail précaire de courte durée avec la Société SES EUROPE

N°21-34 Bail précaire de courte durée avec la société AD IMMO

N°21-35 Sortie inventaire tracteur deux BOM et un VL

N°21-36 VIENNE – route du Stade quartier de Malissol – Extension du réseau de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains.

N°21-37 Gémens – convention avec monsieur BON, exploitant agricole, pour l'occupation temporaire des parcelles AX 170 et AX 172 sur la commune d'Estrablin

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M21-053 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 09 toiles textiles tendues pour un montant de 208 201 € H.T.

M21-058 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 14 bassin inox pour un montant de 375 000 € H.T.

M21-060 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 16 équipement espace bien-être pour un montant de 38 045 € H.T.

M21-061 : marché conclu avec l'entreprise pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 17 signalétique pour un montant de 15 000 € H.T.

M21-068 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 2 pour un montant 40 000 € H.T. de sur la durée totale du marché (2ans).

M21-069 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 3 pour un montant de 54 000 € H.T. sur la durée totale du marché (2ans).

M21-070 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS GUEDJ-ALINEA pour l'impression numérique et en sérigraphie sur supports vinyle, plastique, textile, métallique, lot 4 pour un montant de 56 000 € H.T. sur la durée totale du marché (2ans).

M21-071 : marché conclu avec l'entreprise TRADIM pour l'acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des contenants à déchets avec évolutivité facturation pour un montant de 100 000 € H.T. sur la durée totale du marché (soit 4 ans).

M21-072 : marché conclu avec l'entreprise SYNOPTIC pour l'enquête de préfiguration prima air bois pour un montant de 24 968,20 € H.T.

M21-073 : marché conclu avec l'entreprise ROTO IMPRESSION pour l'impression de l'agglomération pour un montant de 210 000 € H.T. maximum sur la durée totale du marché (3 ans).

M21-074 : marché conclu avec l'entreprise AMNYOS pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration et la rédaction du nouveau protocole d'accord du PLIE pour un montant de 10 020 € H.T.

M21-075 : marché conclu avec l'entreprise SAVOIE LABO pour la mission de contrôles périodiques légionelles pour un montant de 100 000 € H.T. maximum sur la durée totale du marché (3 ans).

M21-076 : marché conclu avec l'entreprise ALTINOVA pour la fourniture et pose de racks à vélo double étage, de casier de remisage et de contrôle d'accès au local à vélo pour un montant de 50 000 € H.T. maximum.

M21-078 : marché conclu avec l'entreprise L&M pour la mission de sensibilisation de proximité et d'accompagnement au changement dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages pour un montant de maximum 79 000 € H.T.

M21-080 : marché conclu avec l'entreprise COIRO pour la mise à disposition, compaction et transport des bennes de déchets issus des déchetteries – Marché à prix unitaire.

M21-081 : marché conclu avec l'entreprise CAMEROS pour la refonte des sites web de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 100 000 € H.T. maximum sur la durée totale (soit 4 ans).

M21-082 : marché conclu avec l'entreprise EST OUVRAGES pour les travaux de reconstruction du pont rue gaillard à Septème pour un montant de 195 105 € H.T.

M21-083 : marché conclu avec l'entreprise FREDO pour le projet d'expérimentation d'une flotte de vélos en libre-service pour un montant de 35 895 € H.T.

M21-084 : marché conclu avec l'entreprise INGEROP pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du chemin de l'aérodrome à Reventin-Vaugris pour un montant de 16 750 € H.T.

M21-090 : marché conclu avec le Cabinet d'Avocats Philippe Petit portant convention d'assistance juridique pour un montant de 150 € H.T. (taux horaire).

M20-056AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise GENTY CARRELAGE pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 12 carrelage-faïence pour un montant de 1 528 € H.T.

M20-163AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS/ROGER MARTIN pour les travaux d'aménagement du boulevard des alpes à Vienne pour un montant de 15 185,47 € H.T.

M20-053AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 9 menuiseries extérieures pour un montant de 4 571,55 € H.T.

M20-105 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INGEROP pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZA du plateau à Trèves pour un montant de 6 300 € H.T.

M20-047 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise COREALP pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 3 gros œuvre pour un montant de 46 904,31 € H.T.

M21-009 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux d'aménagement des bords de Gère : espaces verts et revêtements de sol pour un montant de 5 927,81 € H.T.

M20-118AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 3 charpente bois pour un montant de 2 941,20 € H.T.

M20-057AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ORONA pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 13 Ascenseurs pour un montant de 2 750 € H.T.

M21-016 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ALAGOZ pour les travaux de ravalement de façade pépinière et façonnier, rue D Rochereau, lot 1 façades pour un montant de 950 € H.T.

M20-120AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 5 menuiserie intérieure bois pour un montant de -1 149,77 € H.T.

M20-124 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MINODIER pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 9 : chauffage-vmc-plomberie pour un montant de 213,30 € H.T.

M20-119 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MENUISERIE CHAUTANT pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 4 : menuiserie extérieures métalliques-occultations-serrurerie pour un montant de 752 € H.T.

M20-125 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux d'extension de la crèche des Cèdres à Vienne lot 10 : électricité pour un montant de 173 € H.T.

M18-079 AVE4 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 2 : rive gauche nord du Rhône pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M18-080 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 3 : rive gauche sud du Rhône pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M17-075 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise ASTECH pour la fourniture de containers enterrés pour une indemnité de 19% pour chaque prix unitaire en raison de la flambée du prix de l'acier - Surcoût COVID.

M18-168 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise SMACL pour la prestation d'assurances, lot 2 : responsabilité civile générale pour un montant de 618,79 € H.T. à sinistralité.

M20-056AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise GENTY CARRELAGE pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival, lot 12 carrelage-faïence pour un montant inchangé (transfert).

M21-033 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise PHOENIX pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et EPI, lot 2 : vêtements de protection pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M21-020 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BOAS pour la mission de MOE pour le remplacement d'un ouvrage de franchissement du baraton, rue château Gaillard à Septème pour un montant de 2 348 € H.T.

M21-021AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise CITIZ pour le service d'autopartage sur le territoire (groupement ADVIVO, Vienne et Vienne Condrieu Agglomération) pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M20-096 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise MDTP pour la Rive gauche travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 1 : ville de vienne pour un montant inchangé (prix nouveau).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fin de séance à 21h00
Vu pour affichage
Le Secrétaire de Séance

Vienne, le
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Maryline SILVESTRE

Claudine PERROT-BERTON